



DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Projet de réseau départemental
Très Haut Débit

Consultation formelle des opérateurs
dans le cadre du Plan France Très Haut Débit

(Dossier FSN)

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION	1
2. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET ET DU SDTAN.....	1
2.1. ADRESSE.....	1
2.2. CONTACT.....	1
3. PERIMETRE DU PROJET	2
3.1. SYNTHESE DU PROJET.....	2
3.2. COMPOSANTE COLLECTE NRA/NRO	4
3.3. COMPOSANTE DESSERTE FTTH	7
3.4. COMPOSANTE DESSERTE FTTÉ.....	9
4. MODALITES DE LIBRE CONSULTATION DU SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE.....	11
5. MODALITES DE SIGNALEMENT A SUIVRE PAR LES OPERATEURS.....	11

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit » (paragraphe 2.2.2). Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Conseil départemental de la Savoie sur son territoire, pour lesquels le département souhaite bénéficier des financements de l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

Les opérateurs sont invités à informer la collectivité de leurs projets de déploiement de nouvelles technologies (LTE, VDSL2, modernisation de réseaux câblés, ...) permettant d'appréhender pleinement l'opportunité et les risques de déploiement de réseaux publics, notamment FttH, dans les zones concernées.

2. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET ET DU SDTAN

2.1. Adresse

Département de la Savoie

Monsieur le Président
Hôtel du Département
CS 31802
73018 CHAMBERY CEDEX

2.2. Contact

Monsieur Jean CARRUETTE

Chef du Service Aménagement Numérique
Tél : 04 79 44 50 50
Courriel : jean.carruette@savoie.fr

3. PERIMETRE DU PROJET

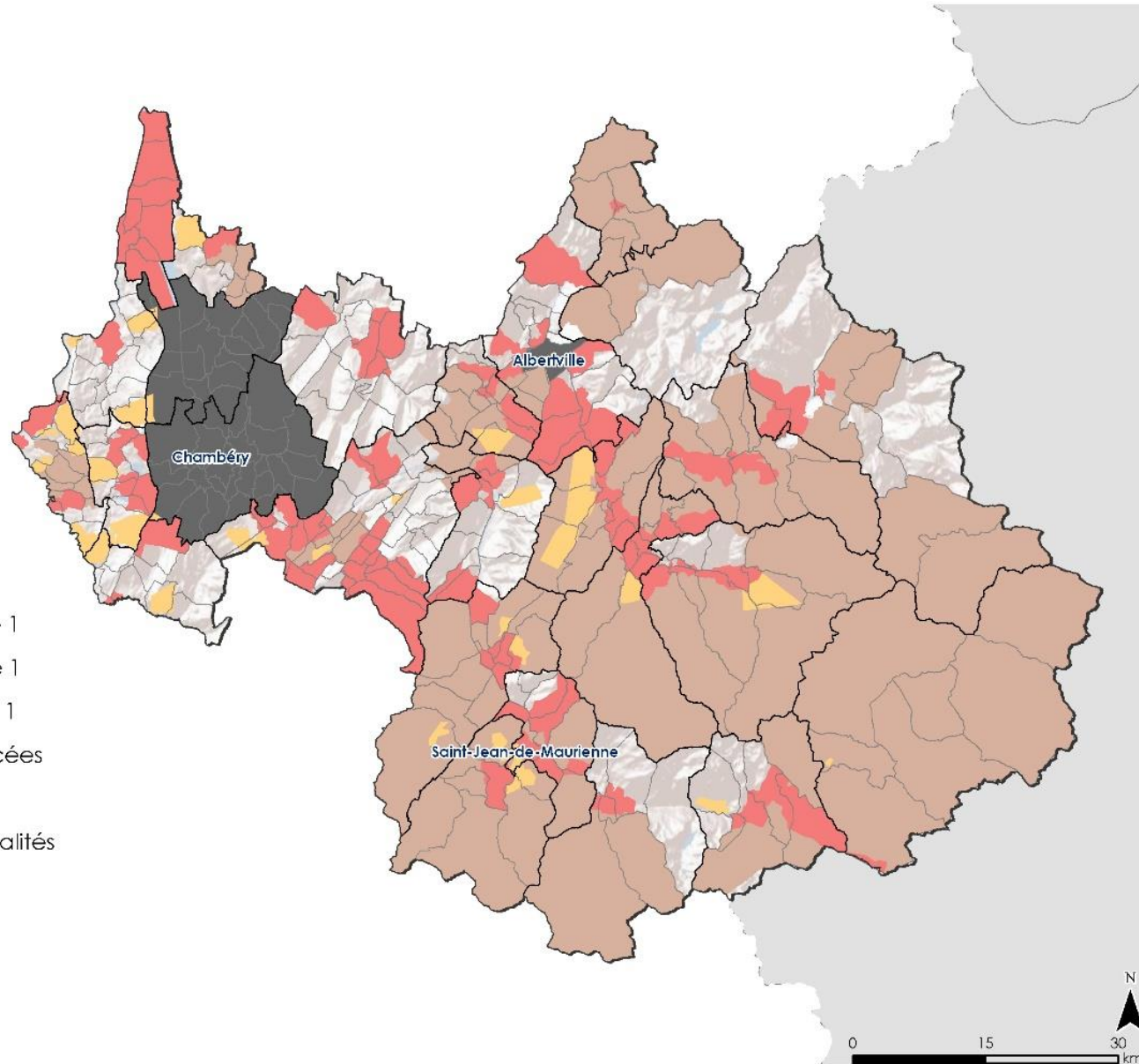
3.1. Synthèse du projet

Les actions engagées sur la première phase de 5 ans (après attribution des procédures) sont donc les suivantes :

Type d'actions	Description du projet
Collecte	<p><u>Pour le périmètre Phase 1 FttH :</u> 37 NRO et NRA seront opticalisés grâce au projet. En complément, il est envisagé de s'appuyer sur des solutions existantes pour les autres sites.</p> <p><u>Pour les stations de ski :</u> 2 NRO opticalisés grâce au projet. En complément, il est envisagé de s'appuyer sur des solutions existantes pour les autres sites.</p> <p><u>Pour le périmètre Phase 2 FttH :</u> 3 NRO feront l'objet d'une opticalisation grâce au projet. En complément, il est envisagé de s'appuyer sur des solutions existantes pour les autres sites.</p>
Desserte FttH	<p><u>Pour le périmètre de base :</u> 37 plaques NRO regroupant de l'ordre de 76 300 prises raccordables.</p> <p><u>Pour le périmètre Phase 2 FttH :</u> 53 plaques NRO regroupant de l'ordre de 53 000 prises raccordables.</p>
Desserte FttN	<p>12 sites PRM sont à desservir en FttN regroupant de l'ordre de 2 220 lignes téléphoniques.</p> <p>20 NRAZO sont à opticaliser.</p>
Desserte FttE	<p><u>Pour les stations de ski et ZAE :</u> 67 stations de ski et 15 ZAE regroupant plus de 100 000 prises raccordables.</p>
Inclusion numérique	<p>A l'issue des déploiements mentionnés ci-avant à horizon 5 ans, 20 800 locaux resteront inéligibles à un débit minimum de 3-4 Mbit/s. Ils pourront recourir à des solutions d'inclusion numérique type Satellite.</p>

Plan de desserte Très Haut Débit Phase 1

Département de la Savoie



-  Zone desserte FttH Phase 1
-  Zone desserte FttN Phase 1
-  Zone desserte FttE Phase 1
-  Initiatives privées annoncées
-  Communes
-  Limites des intercommunalités

Sources : CD73, Axione, IGN, Orange, Tactis
Cartographie Tactis
© Copyright - Tactis - 2016
© Copyright - IGN Paris - 2016



3.2. Composante collecte NRA/NRO

Périmètre de la collecte optique Phase 1 (2016-2017)

Il est envisagé que 69 sites, fassent l'objet d'une opticalisation au titre du présent projet :

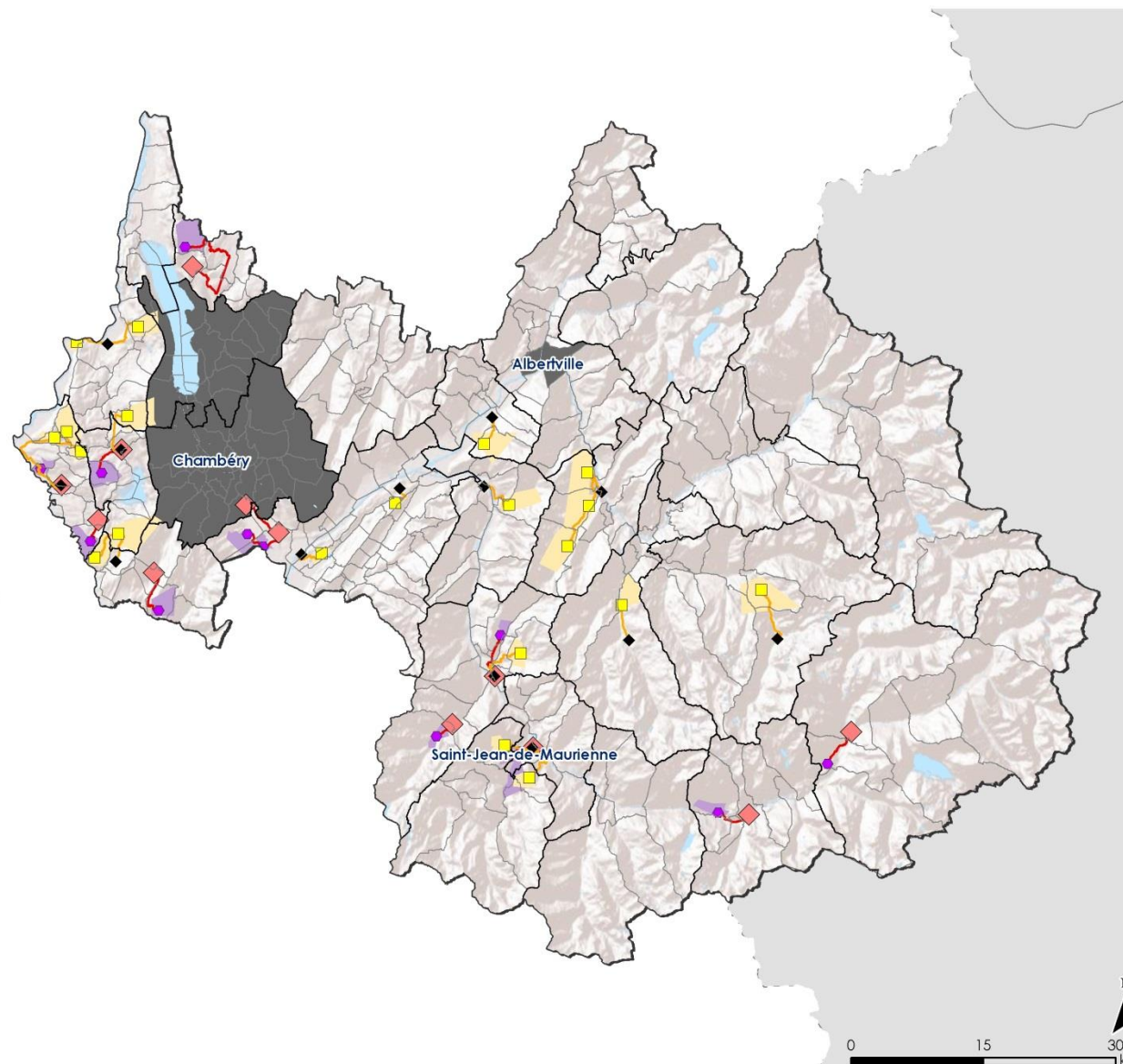
- 20 ont vocation à devenir des NRO
- 17 NRA sont à opticaliser
- 20 NRA-ZO sont à opticaliser
- 12 SR feront l'objet d'une montée en débit

Pour les autres sites, il est envisagé de s'appuyer sur l'offre LFO d'Orange ou sur des solutions de collecte tierces.

Les cartographies suivantes illustrent les actions envisagées au titre de la composante collecte :

Desserte FttN en Phase 1

Département de la Savoie



TACTIS

Collecte des NRO et des NRA non opticalisés en Phase 1

Département de la Savoie



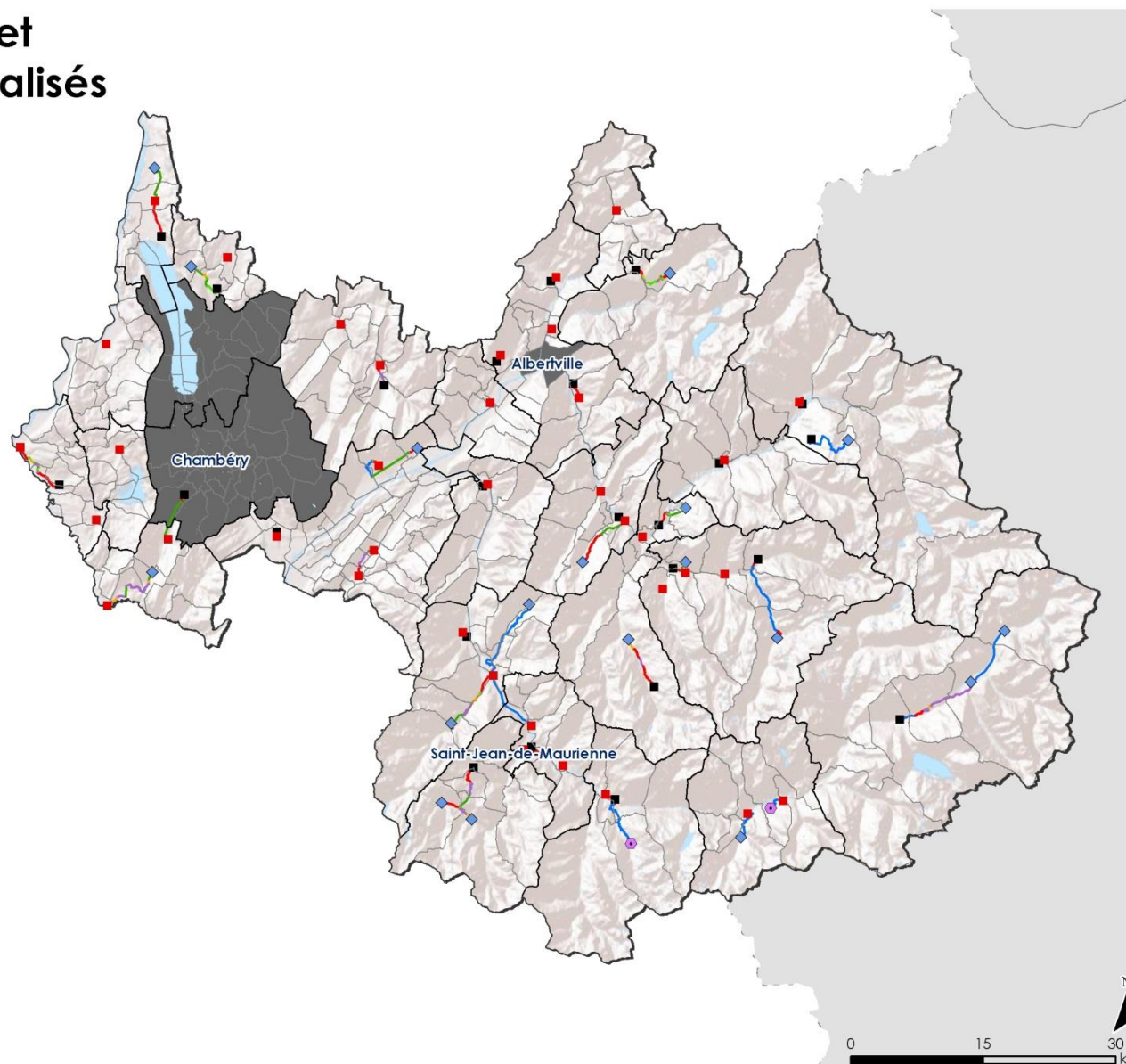
- ◆ NRA à opticaliser
- NRA d'origine
- NRO de la Phase 1
- NRO Station de ski

Collecte

- Réseau RTE
- Réseau ERDF
- Aérien Orange
- Fourreaux Orange
- Fourreaux existants
- Génie Civil
- Initiatives privées annoncées
- Communes
- Limites des intercommunalités

Sources : CD73, Axione, IGN, Orange, Tactis
Cartographie Tactis
© Copyright - Tactis - 2016
© Copyright - IGN Paris - 2016

TACTIS



3.3. Composante desserte FTTH

Le projet de réseau très haut débit du Département de la Savoie, pour lequel une demande d'aide auprès du Fonds pour la Société Numérique a été déposée, se compose de trois périmètres :

- **Périmètre Phase 1** : (2016 – 2021)
 - 37 NRO (en moyenne, 2 100 prises par NRO) dont 16 de moins de 1 000 lignes. Les NRO positionnés à proximité des NRA.
 - 105 zones SRO (en moyenne, 726 prises par SRO).
 - Environ 76 300 prises seront rendues raccordables.
- **Périmètre Phase 2** (à ce jour, déploiement programmé après 2021)

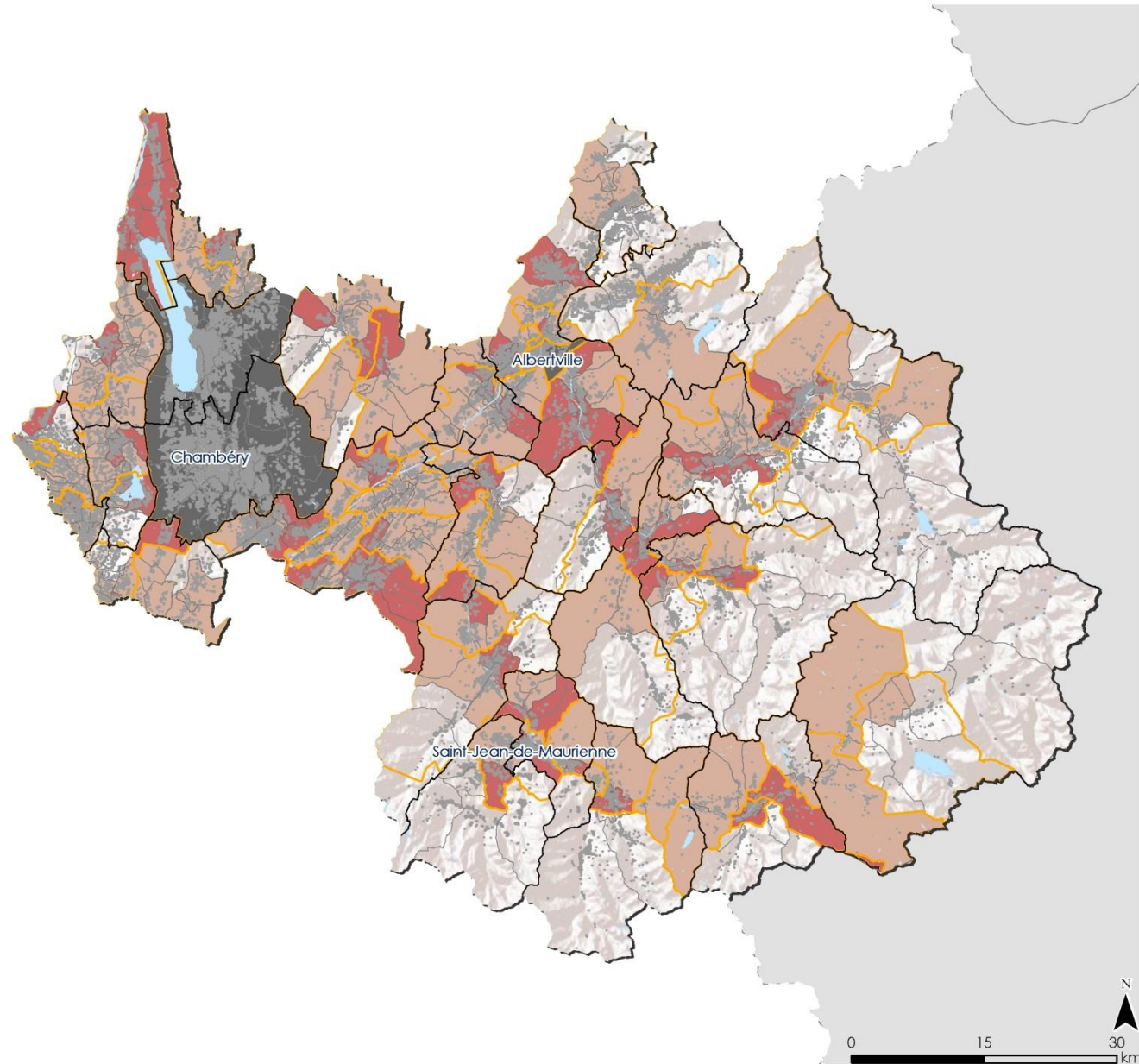
53 NRO regroupant environ 53 000 prises raccordables sont identifiés à ce stade dans le périmètre conditionnel envisagé par le Département.

Les déploiements FttH envisagés dans le cadre de la première phase s'inscrivent en stricte complémentarité des réseaux câblés fournissant des services internet et des déploiements FttH envisagés par les opérateurs privés et annoncés dans le cadre de l'AMII.

Le périmètre d'initiative publique FTTH du Département porte sur les 250 communes de son territoire situées en dehors des zones (42 communes) ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'investissement FTTH d'au moins un opérateur privé en réponse à l'appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII).

Zonage FttH Phases 1 et 2

Département de la Savoie



- ✱ Prises
- Zones SRO de la Phase 1
- Zones SRO de la Phase 2
- Zones NRO Phases 1 et 2
- Initiatives privées annoncées
- Limites des communes
- Limites des intercommunalités

Sources : CD73, Axione, IGN, MTHD, Tactis
Cartographie Tactis
© Copyright - Tactis - 2016
© Copyright - IGN Paris - 2016

TACTIS

3.4. Composante desserte FttE

Station de ski et ZAE (2016-2017)

Des plans de compléments sont prévus pour le traitement des zones FTTH spécifiques liées aux tourisms de montagne. La réalisation effective des déploiements de ces secteurs est toutefois conditionnée au constat d'une appétence réelle dont la mesure sera réalisée à intervalle régulier durant les 2 phases décrites ci-avant. Au total, environ 115 000 prises sont ainsi concernées pour 22 NRO.

Le projet de desserte FttE à horizon 5 ans représente :

- 67 stations de ski, regroupant près de 100 000 prises
- 15 ZAE, regroupant 285 prises.

La cartographie suivante illustre les actions envisagées au titre de la composante desserte FttE :

Desserte FttE

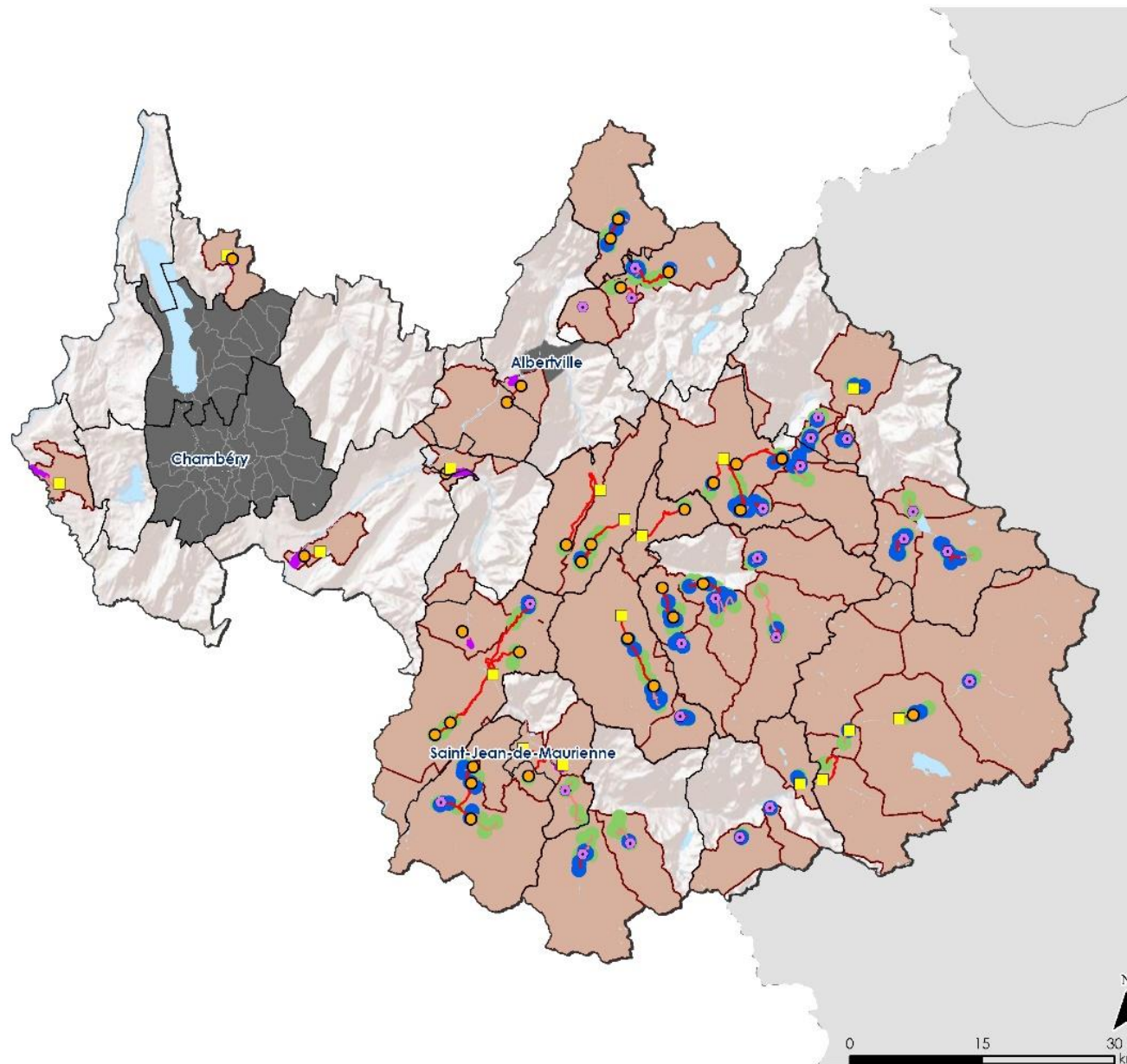
Département de la Savoie



-  NRO FttE
-  SRO FttE
-  NRO Station de ski
-  Liens de transport
-  Liens de desserte
- Stations de ski**
-  Moins de 300 prises
-  300 prises et plus
-  Zone d'Activités
-  Zone NRO FttE
-  Initiatives privées annoncées
-  Communes
-  Limites des intercommunalités

Sources : CD73, Axione, IGN, Orange, Tactis
Cartographie Tactis
© Copyright - Tactis - 2016
© Copyright - IGN Paris - 2016

TACTIS



4. MODALITES DE LIBRE CONSULTATION DU SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le SDTAN de la Savoie a été approuvé le 27 avril 2012 par délibération de la Commission permanente. Ce schéma est disponible en lecture et au téléchargement sur les sites internet du Département et de l'ARCEP :

- <http://www.savoie.fr/>, rubrique Aménagement et économie/Couverture numérique
- Lien direct : http://www.savoie.fr/id_aide/424/2758-infos-pratiques.htm
- <http://www.arcep.fr/index.php?id=10463>

5. MODALITES DE SIGNALEMENT A SUIVRE PAR LES OPERATEURS

Conformément aux dispositions de l'article 1.2.2 du cahier des charges de l'appel à projets « France Très Haut Débit - Réseaux d'initiative publique », les opérateurs disposent d'un délai de deux mois à compter de la publication des informations, sur le site de l'ARCEP, pour faire part à la collectivité territoriale de leurs propres projets de déploiement sur le territoire concerné par le projet de réseau d'initiative publique. **Cependant, par dérogation, ce délai est ramené à 1 mois dans le cas de la présente consultation (notification de l'accord préalable de principe de la Mission Très Haut Débit, en date du 4 juin 2015).**

Si un opérateur tiers souhaite signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer ou de moderniser sur leurs financements propres un réseau Très Haut Débit, il devra en informer le Département par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie. Ce courrier contiendra les informations suivantes :

- Un calendrier de réalisation détaillé présentant le périmètre et le nombre de prises concernées. A minima, le planning de réalisation des travaux ainsi que des prévisions de couverture exprimées, année par année, en nombre de logements et de locaux à usage professionnel « raccordables », "raccordables sur demande" et « raccordables dès autorisation » ;
- Une cartographie sous forme numérique (format SIG) précisant les zones que l'opérateur couvre ou dont il s'engage à initier le déploiement dans les 3 ans à venir et à les achever au plus tard 5 ans après le début des travaux ;
- Le détail des investissements par années et par prises pour chaque commune concernée ;
- L'adresse géo-localisée des Points de Mutualisation ;
- Tout autre justificatif permettant d'assurer la crédibilité de ses intentions au sens du point 65 des Lignes directrices de la Commission européenne (plan d'affaires, accord de prêt bancaire...).

Une copie de ce courrier devra également être envoyée par mail à Monsieur Jean CARRUETTE.

Plus particulièrement, s'agissant de la composante collecte, le Département souhaite apprécier dans quelle mesure tout ou partie des liaisons identifiées s'avèreraient nécessaires « *du fait de l'absence de solution de collecte permettant de répondre aux besoins raisonnables actuels et futurs des opérateurs dans des conditions d'accès techniques et tarifaires raisonnables* ».

A cette fin, le Département invite les opérateurs à répondre aux questions suivantes dans le délai susvisé.

Question n°1

Si vous êtes propriétaire d'un réseau de fibre optique, disposez-vous d'au moins 3 fibres de surcapacité pouvant être mises à disposition de tiers sur les tronçons sur lesquels le Département identifie des besoins potentiels de collecte ?

- Oui, sur l'ensemble des tronçons
- Oui, sur certains tronçons. Dans cette hypothèse, précisez les tronçons sur lesquels vous ne disposez pas de surcapacité de 3 fibres.
- Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant sur le Département (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Question n°2

Avez-vous des projets de déploiement complémentaire de réseau de collecte en fibre optique sur le territoire de la Savoie, et plus particulièrement sur les tronçons sur lesquels le Département identifie des besoins potentiels de collecte ?

- Oui, à moins de 12 mois. Veuillez préciser les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie.
- Oui, entre 12 et 36 mois. Veuillez préciser les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie.
- Oui, entre 36 et 60 mois. Veuillez préciser les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie.
- Oui, au-delà de 60 mois. Veuillez préciser les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie.
- Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...), juridiques (qualité particulière pour souscrire l'offre) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Question n°3

Quel est votre avis sur les aspects techniques des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur le territoire de la Savoie (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) ?

Question n°4

Quel est votre avis sur les aspects tarifaires des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur le territoire de la Savoie (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...) ?